

Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil Lucas Oil Products UK (FR)

référence: 47008, 47009, 47010, 47011

Version Num: 2.3

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: **03/04/2024**Date d'impression: **05/04/2024**

S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit	1	.1.	Iden	tifica	teur	de	produit
--------------------------------	---	-----	------	--------	------	----	---------

Nom du produit	Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil
Nom Chimique	N'est pas applicable
Synonymes	Mixture
Formule chimique	N'est pas applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

	Catégorie de produits de consommation	PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
	Utilisations identifiées pertinentes	Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.		Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Lucas Oil Products UK (FR)	Lucas Oil Products Europe Ltd
Adresse	Unit 4 Cunliffe Drive Llangefni Industrial Estate LL77 7JA Llangefni Great Britain	Block 3 Harcourt Centre Dublin 2 Ireland
Téléphone	01248 723 666	+44 344 225 5400
Fax	Pas Disponible	Pas Disponible
Site Internet	www.lucasoil.co.uk	www.lucasoil.eu.com
Courriel	Info@LucasOil.co.uk	info@lucasoil.eu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	ORFILA	ChemTel
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33 1 45 42 59 59	1-800-255-3924 (USA, Canada, Puerto Rico, US V.I.)
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible	+1-813-248-0585 (International)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le	
règlement (CE) n ° 1272/2008	N'est pas applicable
[CLP] et modifications [1]	

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	N'est pas applicable
Mention d'avertissement	N'est pas applicable

Déclaration(s) sur les risques

N'est pas applicable

Déclaration(s) supplémentaires

4208 Contient du (de la) (C14-16-18)alkylphenol. Peut produire une réaction allergique.

référence: 47008, 47009, 47010, 47011

Page 2 of 11

Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil

Date d'émission: 03/04/2024 Date d'impression: 05/04/2024

Déclarations de Sécurité: Prévention

N'est pas applicable

Version Num: 2.3

Déclarations de Sécurité: Réponse

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Stockage

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Élimination

N'est pas applicable

Le matériau contient (C14-16-18)alkylphenol.

2.3. Autres dangers

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression du SDS.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 1190625-94-5 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	<0.1	(C14-16- 18)alkylphenol	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3; H315, H317, H319, H373, H412 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * El IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne			à partir de C & L; * EU	

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : Princez la région touchée à l'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.
Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau : Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). Consultez un médecin s'il y a une irritation.
Inhalation	 En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	 Donnez un verre d'eau immédiatement. Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone
- ▶ Eau pulvérisée En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu Non connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie

- Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.
- ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
- Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.
- Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide.

référence: **47008, 47009, 47010, 47011** Page **3** of **11**

Version Num: 2.3 Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil

NE PAS approcher des containers suspectés être chauds.
 Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.
 Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.

 Combustible.
 Faible risque d'incendie si exposé à la chaleur ou à une flamme.
 Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant une rupture violente des containers rigides.
 Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques/irritantes.
 Peut émettre des fumées acides.

▶ Des poussières contenant des produits combustibles peuvent être explosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	· ·
Eclaboussures Mineures	 Retirer toutes les sources d'allumage. Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures. Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau. Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection. Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. Essuyer. Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.
Eclaboussures Majeures	Risque modéré. Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Augmenter la ventilation. Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement. Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Manipulation Sure	 Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. Evitez la concentration dans les trous et creux. NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. N'utilisez PAS des seaux en plastique. Evitez le contact avec des matériels incompatibles. Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Evitez les dégâts matériels sur les récipients. Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	 Conserver dans les containers d'origine. Conserver les containers scellés. Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage. Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée. Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture. Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites. Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2. Conditions a un stockage sui, y compris a eventuenes incompatibilities				
Container adapté	ainer adapté Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.			
Incompatibilite de Stockage	Evitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences. Inconnu.			
Catégories de danger conformément au règlement	Pas Disponible			

Date d'émission: 03/04/2024

Date d'impression: 05/04/2024

reterence: **47008**, **47009**, **47010**, **47011**Version Num: **2.3**

Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil

Date d'émission: **03/04/2024**Date d'impression: **05/04/2024**

(CE) no 2012/18/EU (Seveso III)	
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	Pas Disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment	
(C14-16-18)alkylphenol	cutanée 0.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1.17 mg/m³ (Systémique, chronique)	0.1 mg/L (L'eau (douce)) 1 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.01 mg/L (Eau (Marine)) 4266.16 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 426.62 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 852.58 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP) 3.3 mg/kg food (Oral)	

^{*} Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	(C14-16- 18)alkylphenol	Poussières totales (locaux à pollution spécifique)	4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Cette concentration est réglementaire en application de l'article R. 4222-10 du Code du travail, elle s'applique à l'intérieur des locaux à pollution spécifique.

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2		TEEL-3
Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil	Pas Disponible	Pas Disponible		Pas Disponible
Composant	IDLH originale		IDLH révisé	

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
(C14-16-18)alkylphenol	Pas Disponible	Pas Disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vélocités "déchappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vélocités de capture" de l air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contanimant :	air:
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d un réservoir (dans de l air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)
aérosols, fumées d opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s (100- 200 f/min.)
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide).	1-2,5 m/s (200- 500 f/min)
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à haute vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2,5-10 m/s (500-2000 f/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle	
1: Courants d'air minimaux ou favorables à capturer dans une pièce	1: Courants d'air perturbants dans une pièce	
2: Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité	
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante	
4: Large hotte ou masse d air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.	

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air diminue rapidement avec l'augmentation de la distance à partir de l'ouverture d'un simple tuyau d'extraction. En général, la vitesse diminue avec le carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en fonction de la distance par rapport à la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau du ventilqteur d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir situé à 2 mètres du point d extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de

Vitocco do I

Version Num: 2.3

Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil

Date d'émission: 03/04/2024 Date d'impression: 05/04/2024

l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lorsque les systèmes d'extraction sont installés ou utilisés

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les







- équipements de protection individuelle
- Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]
- Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].

Protection de la peau

Protection des yeux/du

visage.

Voir protection Main ci-dessous

Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et et doit être observé lors du choix final

L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée. Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

- Fréquence et la durée de contact,
- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant; et
- dextérité du gant

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).

- Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national).
- Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieure à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national).
- ▶ Certains types de polymères sont moins affectés par les movements et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour l'utilisation à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- ▶ Excellents lorsque le temps de pénétration >480 min
- ▶ Bons lorsque le temps de pénétration >20 min
- ▶ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration <20 min
- ▶ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0.35 mm, il est recommandé. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit

chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant. Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques.

Par exemple:

- · Gants aminci (jusqu'à 0.1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.
- · Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Protection corporelle

Protection des mains / pieds

Voir Autre protection ci-dessous

Autres protections

Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.

SINON:

- Protections. Crème écran.
- Unité de nettoyage pour les yeux.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Amber Clear and Bright Oil		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	0.842
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n- octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible

référence: **47008, 47009, 47010, 47011**

Version Num: 2.3

Page 6 of 11 Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil

Date d'émission: **03/04/2024**Date d'impression: **05/04/2024**

pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	-39	Viscosité (cSt)	55.7 @ 40°C
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	216	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	N'est pas applicable	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.			
Ingestion	Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.			
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.			
Yeux	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).			
Chronique		e comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par moins, une exposition par n importe quelle voie devrait être minimisée.		
Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2	TOXICITÉ	IRRITATION		
ECO-FD Engine Oil	Pas Disponible	Pas Disponible		
	тохісітÉ	IRRITATION		
(C14-16-18)alkylphenol	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Pas Disponible		
	Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]			
Légende:	, ,	strés de Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du u RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques		

(C14-16-18)ALKYLPHENOL

Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit.

Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d anticorps.

Page **7** of **11**

Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil

Date d'émission: **03/04/2024**Date d'impression: **05/04/2024**

L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.

Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.

toxicité aiguë	×	Cancérogénicité	×
Irritation / corrosion	×	reproducteur	×
Lésions oculaires graves / irritation	×	STOT - exposition unique	×
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	×	STOT - exposition répétée	×
Mutagénéïté	×	risque d'aspiration	×

Légende:

X – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification

Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11 1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Version Num: 2.3

Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source	
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	
	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source	
(C14-16-18)alkylphenol	EC50 48h		crustacés		1 2	
	EC50(ECx)	24h	crustacés	>100mg/	1 2	
Légende:	aquatique 4. Ba	nnees de toxicite de IUCLID 2. Substances ase de donnees ECOTOX de l'Agence de pr onnees d'evaluation des risques aquatiques oconcentration	otection de l'environnement (EPA) des l	Etats-Unis- Donnees de toxi	icite	

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air	
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	В	T	
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non (disponible
PBT	×	×	×	
vPvB	×	×	X	
Critères PBT remplies?				non
vPvB				non

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

Page 8 of 11

Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil

Date d'émission: **03/04/2024**Date d'impression: **05/04/2024**

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Version Num: 2.3

Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.

Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

- La réduction,
- La réutilisation
- ▶ Le recyclage
- L'élimination (si tout le reste a échoué)

Elimination du produit / emballage

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarquer que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

- ▶ NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.
- ▶ Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.
- Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en.
- ▶ En cas de doute, contacter l'autorité responsable.
- ▶ Recycler si possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclage.
- ▶ Consulter l'Autorité de regulation des déchets pour un traitement.
- ▶ Recycler les containers si possible ou en disposer dans un lieu autorisé.

Options de traitement des déchets

Pas Disponible

Options d'élimination par les égouts

Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin aucun

Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1.	Numéro ONU ou numéro d'identification	N'est pas applicable		
14.2.	Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable		
14.3. Classe(s) de danger		classe	N'est pas a	
	pour le transport	Danger subsidiaire	N'est pas a	applicable
14.4.	Groupe d'emballage	N'est pas applicable		
14.5.	Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable		
		Identification du risqu	e (Kemler)	N'est pas applicable
		Code de classification	n	N'est pas applicable
14.6.	Précautions	Etiquette de danger		N'est pas applicable
	particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières		N'est pas applicable
		quantité limitée		N'est pas applicable
		Code tunnel de restri	ction	N'est pas applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable			
	Classe ICAO/IATA	N'est pas applicable		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable		
pour le transport	Code ERG N'est pas applicable			
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable			
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable			
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières		N'est pas applicable	
	Instructions d'emballage pour car	go uniquement	N'est pas applicable	
	Maximum Qté / Paquet pour carg	o uniquement	N'est pas applicable	
	Instructions d'emballage pour car	go et vaisseaux passagers	N'est pas applicable	
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet		N'est pas applicable	

Version Num: 2.3

Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil

Date d'émission: **03/04/2024**Date d'impression: **05/04/2024**

Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison N'est pas applicable

Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet N'est pas applicable

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro	o ONU	N'est pas applicable				
14.2. Nom d' Nations	'expédition des s unies	N'est pas applicable				
	(s) de danger	Classe IMDG	N'est pas applicable			
pour le	pour le transport	IMDG Danger subsidiaire N'est pas applicable				
14.4. Groupe	e d'emballage	N'est pas applicable				
14.5 Dangers l'environ	s pour nnement	N'est pas applicable				
14.6. Précau	tions	N° EMS	N'est pas applicable			
particu	particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	N'est pas applicable			
par l'ut		Quantités limitées	N'est pas applicable			

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas applicable N'est pas applicable			
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable			
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable			
	Code de classification	N'est pas applicable		
14.6. Précautions	Dispositions particulières	N'est pas applicable		
particulières à prendre par l'utilisateur	Quantités Limitées	N'est pas applicable		
	Équipement requis	N'est pas applicable		
	Feu cônes nombre	N'est pas applicable		

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
(C14-16-18)alkylphenol	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
(C14-16-18)alkylphenol	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

(C14-16-18)alkylphenol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable -: les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	Pas Disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

référence: 47008, 47009, 47010, 47011

Version Num: 2.3

Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil

Date d'émission: 03/04/2024 Date d'impression: 05/04/2024

Inventaire national	Statut	
Australie - AIIC / Australie non- utilisation industrielle	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
Canada - DSL	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
Canada - NDSL	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
Chine - IECSC	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
Japon - ENCS	Oui	
Corée - KECI	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
Philippines - PICCS	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
ÉU.A TSCA	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
Taiwan - TCSI	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
Mexique - INSQ	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
Vietnam - NCI	Oui	
Russie - FBEPH	Non ((C14-16-18)alkylphenol)	
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.	

SECTION 16 Autres informations

date de révision	03/04/2024
date initiale	03/04/2024

Codes pleine de risques de texte et de danger

promo ao magana ao		
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.	

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
1.3	03/04/2024	Identification des dangers - Classification

autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

- ▶ PC TWA: Concentration admissible Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC STEL: Concentration admissible Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire。
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques

référence: **47008, 47009, 47010, 47011** Page **11** of **11**

Version Num: 2.3

Lucas Oil Synthetic 0W-30 C2 ECO-FD Engine Oil

Date d'émission: **03/04/2024**Date d'impression: **05/04/2024**

- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZloC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
, EUH208	Jugement d'expert

Alimenté par AuthorlTe, de Chemwatch.